

I. La comptabilisation des opérations

La comptabilité retrace les flux réels et monétaires entre l'entité et les tiers avec qui elle entretient des relations économiques.

L'origine des flux (la ressource) est comptabilisée en crédit (à droite du compte) et la destination du flux (l'emploi), en débit (à gauche du compte). A toute ressource, on associe au moins un emploi du même montant et réciproquement : c'est le principe de la partie double. Selon ce principe :

$$\text{Total des débits} = \text{Total des crédits}$$

II. Le résultat de l'activité

L'entité peut avoir une activité industrielle, commerciale ou de service. Cette activité génère un résultat :

$$\text{Résultat de l'exercice} = \text{Produits de l'exercice} - \text{Charges de l'exercice}$$

Si le résultat > 0, l'entité réalise un bénéfice,

Si le résultat < 0, l'entité subit une perte.

Le résultat de l'exercice se détermine grâce au compte de résultat qui recense les produits issus de l'activité de l'entité durant cet exercice ainsi que les charges consommées nécessaires pour réaliser ces produits. Les comptes de charges et de produits constituent les comptes de gestion.

Compte de résultat de l'exercice N

CHARGES	PRODUITS
Charges d'exploitation Charges financières Charges exceptionnelles	Produits d'exploitation Produits financiers Produits exceptionnel

III. Le bilan

Le bilan de l'entité, établi à un moment donné, retrace la situation du patrimoine de l'entité. Ce document se compose de deux parties principales : l'actif (emplois financiers) et le passif (ressources financières).

Bilan de l'exercice N

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé Actif circulant	Capitaux propres Provisions pour risques et charges Dettes

En fin d'exercice, l'entité établit le compte de résultat de cet exercice et son bilan.

IV. Le Plan Comptable Général (PCG)

Le plan comptable général classe les comptes par numéro selon une codification comprenant 8 classes :

Comptes de bilan

Classe 1 – Comptes de capitaux	Concernent essentiellement le capital et les emprunts (origine des capitaux) utilisés par l'entité
Classe 2 – Comptes d'immobilisations	Regroupent les acquisitions destinées à être utilisées par l'entité et les prêts
Classe 3 – Comptes de stocks	Comptes utilisés une fois par an à l'inventaire en cas d'inventaire intermittent
Classe 4 – Comptes de tiers	Ces comptes constatent les créances et les dettes
Classe 5 – Comptes de trésorerie	Trésorerie disponible en caisse, en banque et chèques postaux

Comptes de gestion (de résultat)

Classe 6 – Comptes de charges	Ils constatent un appauvrissement de l'entité
Classe 7 – Comptes de produits	Ils constatent un enrichissement de l'entité

Comptes spéciaux

Classe 8 – Comptes spéciaux	Regroupent essentiellement les engagements donnés par l'entité
-----------------------------	--

V. Les principes comptables

Les principes comptables représentent l'esprit dans lequel doit être tenue la comptabilité :

- ➔ Prudence,
- ➔ Sincérité,
- ➔ Indépendance des exercices,
- ➔ Permanence des méthodes,
- ➔ Non-copensation entre les comptes,
- ➔ Continuité de l'exploitation,
- ➔ Evaluation du coût historique.

